

Hommage à Serge Delubac

En ce début de printemps, Serge Delubac, très investi dans la vie locale, nous a quittés.

Issu d'un milieu modeste, Serge est né le 09 décembre 1941. Ses parents s'étaient installés dans les années 1920 à Nîmes où il a grandi en pratiquant beaucoup d'activités entre les jardins de la Fontaine, la Maison Carrée et les arènes. Il avait suivi son cursus scolaire à l'école de l'oratoire puis à St Stanislas où il avait reçu une éducation très stricte.



En 1962, comme beaucoup de ses confrères, il était parti en ALGÉRIE où il a laissé malheureusement beaucoup d'amis dans ce conflit. Il en est revenu vivant mais meurtri et touché affectivement. Il n'a jamais oublié cette guerre et était toujours présent aux monuments aux morts pour rendre hommage à ses frères d'armes.

Libéré, sa carrière professionnelle sera largement effectuée à la DDE où, après avoir gravi une à une les marches de la fonction publique territoriale, il intègrera le Laboratoire départemental pour les contrôles bétons, revêtements routiers et surtout les plaques de résonances sur autoroutes. Il était un modèle de réussite républicaine.

Fort de ses connaissances et de son expérience acquise, il a donné des cours à l'IUT de Nîmes pendant des années, assurant ainsi la transmission de son savoir à la future génération d'ingénieurs du Génie Civil.

À la fin des années 1990, voyant la retraite arriver après une carrière chargée, il décide de venir s'installer sur notre commune, au calme, avec son épouse Françoise. Dès son arrivée, il mettra toute son énergie et ses compétences au service de l'association écologique "Protégeons notre garrigue".

D'un abord simple et convivial, son expérience de passionné de vélo et de sport accompli par les raids effectués avec ses collègues de travail le poussera à faire partie de plusieurs associations sportives en donnant tout le sérieux et l'enthousiasme nécessaires à la bonne marche des activités. Il avait d'ailleurs fait l'acquisition d'un vélo électrique, sur lequel on le voyait régulièrement se promener. Il était fervent supporter de l'USM et ne manquait pas de se rendre au stade.

Très sensible à la transition écologique et aux ressources naturelles, il a écrit un livre qui documente toutes les sources d'eau qu'il avait repérées et cherchées sur notre territoire avec l'aide des anciens et grâce à ses dons de sourcier pour le bien commun. Son dernier challenge était le parc photovoltaïque citoyen, qu'il menait dans le cadre de la transition écologique pour laquelle il avait décidé, comme il l'avait fait toute sa vie, d'apporter toute sa fougue, ses connaissances et son énergie "pour nos petits-enfants" me disait-il....

Il avait encore beaucoup de projets à accomplir mais le destin en a décidé autrement. Mes pensées vont à Françoise son épouse, à Thierry son fils, ainsi qu'à toute sa famille.

Jean-Michel ANDRIUZZI

OURS

Le petit Montpezagau est réalisé par la Mairie :
Directeur de la publication : Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire
Rédaction : L. DURET
Photos : Laurent Nardini, Laetitia Duret
Impression : Mairie

NOUS CONTACTER :
mairie.montpezat@wanadoo.fr - 04 66 81 10 66
<https://www.facebook.com/Mairie.Montpezat.gard>
www.montpezat-gard.fr

BULLETIN MUNICIPAL N°34 LEPETITMONTPEZAGAU

MAI
JUIN 2023



ÉDITO

Chers Montpezagaus,
À l'image des crises qui se succèdent, notre territoire a été l'objet de fortes perturbations entre les élus communautaires.

Je ne ferai pas de polémiques inutiles mais ma position est simple, je persiste et signe en disant que le moment était venu d'abaisser le taux de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) de la Communauté de Communes du Pays de Sommières aujourd'hui fixé à 15,2%.

En effet, la loi de finances 2023 prévoit une augmentation des bases locatives de 7,1%, l'inflation s'élève déjà à 5,9% en avril, le coût de l'énergie explose, le prix du litre d'essence bat des records et le panier de courses accuse une hausse de 17,87% dans notre département sur un an (source : France Info). Le résultat financier du service CVD (Collecte et Valorisation des Déchets) de la CCPS est largement excédentaire grâce à des dépenses maîtrisées et à une stratégie bien rodée, mise en œuvre par l'excellent travail des services CVD. Un geste envers nos concitoyens aurait été apprécié en ces temps incertains...

En fait, j'avais trop bien travaillé, être passé d'un service déficitaire en 2014 à un service largement excédentaire en 2022 n'était pas suffisant. Il ne fallait pas ouvrir le débat, il fallait se taire... ce n'est pas ma conception de la démocratie.

On me retire ma délégation mais je conserve le sentiment du devoir accompli. Mon honneur et mes valeurs sont au-dessus de mes indemnités. Je remercie toutes les personnes qui m'ont soutenu.

Cet épiphénomène ne règle pas le problème du changement climatique. La sécheresse est annoncée et nous nous y préparons. Les actions programmées ne vont pas aussi vite que je le souhaiterais mais elles ont le mérite d'être lancées. Notre réseau d'eau potable est de plus en plus performant et vous avez pris la mesure du problème en optimisant l'utilisation de cette ressource, comme le démontrent nos indicateurs. L'étude de récupération des eaux usées arrive à son terme et les conclusions vous seront communiquées à la rentrée. Enfin, le gabarit d'eau brute est transféré à la station d'épuration avec une utilisation sous contrôle communal.

En termes de prévention des départs de feux, je n'oublie pas les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), auxquelles nous sommes contraints de nous soumettre sous peine de sanctions. Nous allons également implanter des panneaux d'information sur 10 emplacements principaux autour de la commune afin de rappeler les risques d'incendie.

Les deux risques majeurs de l'été qui vient sont sous contrôle et nous ferons le point à la rentrée. Malgré ces difficultés, je conclurai par une note positive en vous conviant à toutes nos animations estivales, qui font de notre commune un lieu où il fait bon vivre, dans un esprit citoyen que nous nous efforçons d'entretenir !



Jean-Michel ANDRIUZZI
Maire de Montpezat

Sécheresse

Depuis l'arrêté préfectoral du 24 avril, notre commune est en **alerte renforcée**.

Sont déjà interdits :

- le remplissage des piscines privées, le lavage des voitures et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert.

Sur les communes en situation d'alerte renforcée : les interdictions supplémentaires concernent :

- l'arrosage des espaces sportifs ainsi que celui des pelouses et espaces verts privés et publics. L'irrigation agricole et l'arrosage des jardins potagers sont interdits entre 8h00 et 20h00 (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau), et une nuit sur deux si l'eau est prélevée dans un cours d'eau ou dans sa nappe d'accompagnement.

Selon l'évolution de la situation, Mme la Préfète du Gard pourra être amenée à étendre les mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter ces informations sur le site PROPLUVIA :

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic>



Cet état de sécheresse implique également un risque accru de départ de feu. Afin de sensibiliser les promeneurs à la fragilité de notre garrigue, 10 panneaux rappelant les gestes à respecter vont être installés dans le village.

Les Obligations légales de débroussaillage

Le Code forestier fixe une obligation légale de débroussaillage (OLD) dans les régions Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, ainsi que dans les départements de la Drôme et l'Ardèche. Sauf décision expresse du préfet, toutes les communes de ces départements sont concernées.

À quoi cela sert-il de débroussailler autour d'une construction ?

C'est la mesure préventive la plus efficace pour limiter les dommages aux habitations et à leurs occupants, en matière de risque "feux de forêts". Les retours d'expérience des grands feux montrent qu'une écrasante majorité des maisons détruites par l'incendie n'étaient pas débroussaillées. Cela permet de limiter les départs de feu (l'homme est dans plus de 90% des cas à l'origine d'un départ d'incendie). Les pompiers peuvent intervenir de manière sécurisée (rappelons qu'ils mettent leur vie en danger pour sauver la nôtre).

L'autoprotection de votre maison est assurée. En cas d'incendie, vous pourrez ainsi y rester confinés sans vous mettre en danger en prenant votre voiture. Votre cadre de vie est préservé : une forêt débroussaillée est plus belle qu'une forêt brûlée !

Où débroussailler ? Sur quelle surface ?

Il faut débroussailler sur une étendue de 50 mètres autour des habitations, constructions, ou autres équipements de toute nature, et cela, même si la zone à débroussailler se situe sur la propriété du voisin.



Plus d'infos sur le site : www.gard.gouv.fr

La Fête de la Musique !

Sur le thème des années 80 ! Scène ouverte : venez chanter, jouer de vos instruments et partager un moment convivial !

LA FÊTE DE LA MUSIQUE de Montpezat



SOIRÉE ANNÉES 80

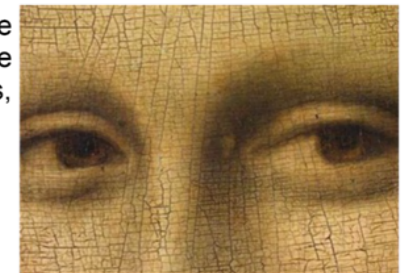
SCÈNE OUVERTE
VENEZ JOUER OU CHANTER AVEC NOUS !



L'atelier du regard

Moyen âge: architecture romane - les Ecoles

L'art roman se développe dès le Xème siècle en France en se déclinant sous la forme de différentes écoles. Nous regarderons une sélection de monuments religieux d'envergure: églises, abbayes, et prieurés, construits entre le XIème et le XIIIème siècles, dans sept régions françaises



Renseignements : Le site de l'Atelier du Regard : www.regardsurlart.com

Mercredi 31 mai à 18h30
Montpezat – Bibliothèque

Journée à l'Ancienne : le 14 juillet.

Ce sera la 3ème édition de notre journée à l'Ancienne. Cette année nous avons choisi le thème viticole. Le travail de la vigne était central dans l'histoire de notre village. Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés : **fouillez dans vos garages, dans vos greniers... sortez les vieux habits, les outils du début du XXème siècle et rejoignez-nous !**



Opération nettoyage de la Garenne avec le CMJ



Les jeunes se sont rassemblés pour nettoyer le parc de la Garenne mais aussi la rue de Nîmes aux abords de la ZAC du Grès.

Plusieurs sacs de déchets ont été ramassés. Le CMJ ira visiter une déchetterie puis l'incinérateur afin de découvrir tout le processus de traitement de ces déchets.

A travers cette action bénéfique pour notre environnement les enfants souhaitent donner l'exemple.

Les après-midi récréatives !

L'association Ste Jeanne d'Arc a proposé sa première après-midi récréative pour les enfants le samedi 13 mai dernier. Ont été proposés des lectures suivies d'ateliers ludiques et instructifs sur le thème de l'arbre. Cette première édition a été appréciée de tous, enfants, parents et membres de l'association.

Nous les remercions vivement de leur présence.

Nous envisageons de renouveler l'expérience.

Nous vous tiendrons informés de la prochaine date et de son thème.

Infos Mme Teyssier 0466811092



AGENDA

L'été approche et avec lui les désormais traditionnels vendredis musicaux ! Un moment musical à partager ensemble devant le cercle des sports et le bar tabac Les deux Frères.

A vos agendas !

LES VENDREDIS MUSICAUX de Montpezat

Vendredi 16 juin : Adelante Gipsy

Vendredi 30 juin : Cathy Smith

Vendredi 7 juillet : Les Grenouilles joyeuses

Vendredi 21 juillet : Caiman jazzy

Vendredi 28 juillet : Celveria latino

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de calamité agricole suite à la sécheresse 2022

Catastrophe naturelle :

Conformément à l'arrêté interministériel du 03 avril 2023 publié au Journal Officiel le 03 mai 2023, la commune de MONTPEZAT a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols pour la période du 01/07/2022 au 30/09/2022 (cf. p75 de l'arrêté).

Les administrés de la commune ayant subi des dommages bénéficient d'un délai de 30 jours à compter de la date de la publication de l'arrêté pour faire parvenir à leur compagnie d'assurance un état estimatif des dégâts ou de leurs pertes, soit **jusqu'au 03 juin 2023**.



Calamité agricole :

Conformément à l'arrêté interministériel du 27 avril 2023, la commune de MONTPEZAT a également été reconnue sinistrée au titre des calamités agricoles consécutives à la sécheresse de 2022.

Les agriculteurs ayant subi les dommages agricoles énoncés dans cet arrêté ont **jusqu'au 09 juin 2023** pour faire parvenir leurs demandes à la DDTM du Gard.



Chèque énergie

Une aide à destination des ménages modestes pour payer leurs factures d'énergie



Gérez votre chèque énergie à partir de votre espace bénéficiaire personnalisé.

ESPACE BÉNÉFICIAIRE

BON A SAVOIR

Le chèque énergie peut être automatiquement déduit de vos prochaines factures en cochant la case prévue sur le chèque, grâce à la pré-affectation en ligne sur le site du chèque énergie, ou par téléphone.



EN SAVOIR +

www.chequeenergie.gouv.fr

N° Vert 0 805 204 805

QUOI DE NEUF DANS LE VILLAGE ?

Une nouvelle kinésithérapeute !

Sarah DUMONT a ouvert son cabinet le 2 mai dernier en lieu et place de M. Ricard au 2 rue de Nîmes. Nous l'avons rencontrée pour vous la faire connaître et lui souhaiter la bienvenue dans le village.

Sarah est diplômée depuis 2016 de l'école de kinésithérapie de Montpellier. Elle ne s'arrête pas là puisqu'elle est également titulaire en 2020 d'un diplôme de kinésithérapie du sport et notamment experte en course à pied.

Elle commence alors sa carrière dans le milieu du sport en accompagnant des sportifs de haut niveau, des coureurs mais aussi le pôle espoir du BLMA (le Basket Lattes Montpellier Méditerranée Métropole Association) ou encore les championnats de France de natation.



Elle continue de se former pour divers traitements de type neurodynamique, brûlure, pédiatrie etc. Elle habite depuis quelques mois dans le village et accepte donc la proposition de M. le Maire de reprendre le cabinet se voyant bien venir à pied directement sur son lieu de travail.

Elle commencera par rénover entièrement le cabinet pour mieux y accueillir ses patients avec une salle de soin et une salle plus technique avec les machines nécessaires aux différents traitements qu'elle peut y assurer.

Heureuse de sa nouvelle vie dans le village, elle voudrait aussi y donner des cours de pilate à partir de l'été et pourquoi pas ouvrir un club de marche à pied ! D'ailleurs elle peut aussi faire un bilan pour des habitants adeptes de la course à pied, n'hésitez pas !

Son cabinet est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h. Elle assure également sur ces créneaux des visites à domicile. Vous pouvez prendre rdv sur doctolib.fr ou par tel au : 04.11.83.61.10



**AVEZ-VOUS DES ENFANTS?
RENCONTREZ-VOUS DES
DIFFICULTÉS D'ÉDUCATION?**

ALORS, JE PEUX VOUS AIDER!

EMILIE NOGUERRA

COACH PARENTALE

SOMMEIL/ALIMENTATION

AUTORITE/GESTION DU QUOTIDIEN

TEL: 0621974468 MAIL: EMILIE.NOGUERRA@HOTMAIL.FR

Mutuelle communale AXA pour les habitants et travailleurs de Montpezat Houassilla Bounoua : votre conseillère



- Vous bénéficiez d'un tarif avantageux et négocié (tarif groupes).
- Offre simple et accessible à tous, sans questionnaire médical, ni limite d'âge.
- Solution modulable pour s'adapter à toutes les situations et vous garantir un bon niveau de remboursement.
- Vous serez accompagné d'une conseillère Axa de proximité, implantée dans votre commune, spécialiste de l'assurance de personnes.

Pour une étude personnalisée, contactez votre conseillère AXA Mme BOUNOUA Houassilla : 06.27.84.96.76

ENTREPRENDRE

Fonds d'aide à l'investissement immobilier des entreprises

Vous êtes entrepreneur en Pays de Sommières, vous investissez dans votre immobilier d'entreprise (travaux, extension, aménagement), la Communauté de communes peut attribuer une subvention de 10% du montant du projet, plafonnée à 15 000 € (deux périodes de sélection / an).

Dossier de candidature à télécharger sur le site : www.ccpaysdesommieres.fr

Ça s'est passé à Montpezat !

Récital à l'église le samedi 13 mai

Les artistes Amandine Christmann au piano et chant et Xinhui Wang au piano ont enchanté l'église St Sebastien osant mêler Mozart, Verdi ou Sati à Piaf ou Dalida !

